



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24 § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que suivant le dossier N°EAU/AUT/26/0839, Monsieur Paul Dax a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'eau une autorisation pour:

2 forages géothermiques – 1, bei Gères Kräiz à Ehlang

Une copie de la demande afférente est déposée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 31 août au 16 septembre 2026 inclus.

Reckange-sur-Mess, le 27 août 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLOU
Secrétaire communal

31.08.26 – 16.09.26
EAU-2026-007-DEM

www.reckange.lu